

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 25 septembre 2026
N° 70 / 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Absent(s) représenté(s) : 1
Absent(s) non représenté(s) : 0
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Présents :

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Martine BERTRAND, M. Guillaume CASTEL, Mme Valérie BLANC, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Daniel MALLET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Hélène GOURDON, Mme Marie-Agnès BOYER, Mme Béatrice ANTONY, Mme Lydie PERRIER, M. Guillaume ROBERT, Mme Cindy RODIER et Mme Cécile DÉCHAMBRE, conseillers municipaux.

Représentés :

M. Romain MALLET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.

Secrétaire de séance :

Valérie BLANC

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 30 septembre 2026 et que la convocation avait été faite et affichée le 21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30 septembre 2026

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : REPRISE D'UNE CONCESSION CIMETIÈRE EN ÉTAT D'ABANDON

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire qui demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur la reprise par la commune de la concession délivrée le 12 mai 1907, sous le numéro 40 à Monsieur MEINDRE Jean dans le cimetière communal, concession qui a plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L.2223-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles en état d'abandon,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune, la concession n° 40 du cimetière communal délivrée à M. MEINDRE Jean le 12 mai 1907.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix pour :	15	Abstentions :	0
Nombre de voix contre :	0	Ne prennent pas part au vote :	0

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre, Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Valérie BLANC



Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Mise en ligne : 09/10/2026

Date de transmission de l'acte: 05/10/2026
Date de réception de l'AR: 05/10/2026
015-211501887-DE_2026_070-DE
A G E D I